

REGLEMENT ENDURANCES KFS 2019

ART. 1 : ORGANISATION

Les courses ENDURANCES KFS 2019 sont organisées par EVOKART : 7, ZA Les Fossettes - 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER en collaboration avec les ASK en conformité avec la réglementation FFSA et le règlement KFS 2019.

ART. 2 : CALENDRIER

Les ENDURANCES KFS 2019 se dérouleront en une série de 3 épreuves :

- | | | |
|----------------------|-------------------|------------|
| • 6 Heures de LAVAL | Samedi 13 Avril | ASK LAVAL |
| • 6 Heures de LOHEAC | Samedi 22 Juin | ASK LOHEAC |
| • 6 Heures du MANS | Samedi 9 Novembre | ASK ACO |

Ces trois épreuves donneront lieu à un classement général du Championnat Endurances KFS.

Les Clubs prendront en charge l'organisation des compétitions, assistés de l'équipe d'EVOKART. EVOKART se réserve le droit de modifier ce calendrier en cas de force majeure.

ART. 3 : HORAIRES INDICATIFS PREVISIONNELS

(Les horaires définitifs seront communiqués au plus tard dans la semaine précédant la course)

Le contrôle administratif, la vente des pneumatiques, la distribution des transpondeurs et des numéros de course se dérouleront le matin de l'épreuve de 8h00 à 10h00.

La manifestation débutera avec les essais libres. (8h30 – 10h00 / transpondeur obligatoire)

Possibilité de roulage la veille de chaque course (**droit de piste à régler auprès du club organisateur**).

10h30 : Briefing obligatoire

11h30 : Essais chronométrés – Groupe 1

11h40 : Essais chronométrés – Groupe 2

13h30 : Mise en grille

14h00 : Départ

Durée maximale de la course : 6 heures + 1 tour.

Arrivée de la course au plus tard à 20h00.

ART. 4 : VERIFICATIONS TECHNIQUES

L'enregistrement technique du matériel, le contrôle vestimentaire, le contrôle des extincteurs et le marquage/pointage des pneumatiques auront lieu le matin de l'épreuve entre 8h00 et 10h00.

ART. 5 : LICENCES

Les courses ENDURANCES KFS seront ouvertes à :

1°/ Tout pilote de plus de 12 ans ou atteignant l'âge de 12 ans au cours de l'année 2019 détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting "Nationale Concurrent Conducteur Karting" (NCCK) en cours de validité, délivrée par la FFSA.

2°/ Tout pilote de plus de 12 ans ou atteignant l'âge de 12 ans au cours de l'année 2019 détenteur d'une licence «Nationale Course Clubs Karting » (TPNCCK) délivrée par le Club organisateur le jour de la course. (Rappel des pièces à fournir lors de la délivrance : copie de la carte d'identité, autorisation parentale pour les mineurs et attestation médicale de non contre-indication à la pratique du karting.)

3°/ Tout pilote de plus de 12 ans ou atteignant l'âge de 12 ans au cours de l'année 2019 détenteur d'une licence « Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Karting » (NECCJSK ou NECCJSPK) en cours de validité, délivrée par la FFSA.

Les représentants légaux (tuteurs) des pilotes mineurs devront obligatoirement être en possession d'une licence « Internationale Concurrent Tuteur » (ICT) FFSA validée 2019.

Les représentants légaux devront en permanence être présents sur le paddock du circuit tout au long de l'évènement.

Les représentants légaux des pilotes devront se présenter avec ces derniers et avec leur licence lors des vérifications administratives.

Pour n'importe quel motif d'absence du représentant légal, même d'une durée de temps très courte, celui-ci devra obligatoirement remplir un formulaire de délégation afin de déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée et présente lors de l'évènement. La personne désignée en qualité de tuteur devra être majeure et titulaire d'une licence « concurrent » ou d'une licence « concurrent-tuteur » FFSA validée 2019.

Les formulaires de délégation seront regroupés à la Commission Sportive.

En cas d'absence d'un tuteur légal ou d'un représentant, le pilote ne sera pas autorisé à participer.

Les accompagnants des pilotes doivent être en possession d'au moins une Licence Personnel Satellite.

ART. 6 : EQUIPAGES ADMIS

Le maximum d'équipages admis dans chacune des épreuves sera fonction de la capacité de chaque circuit (Voir réglementation FFSA 2019). Ces équipages seront composés de 2, 3 ou 4 pilotes.

Les équipages seront retenus selon l'ordre d'arrivée des inscriptions chez EVOKART dans la limite des places disponibles.

Avant le départ, dans le cas de forfait d'équipages engagés, il pourra être fait appel à des équipages suppléants présents sur le terrain.

ART. 7 : EQUIPEMENT PILOTE

Chaque pilote devra être équipé d'une combinaison et d'un casque homologués.

Le port de la minerve est très fortement conseillé.

Dès l'allumage de l'éclairage du circuit, seules les visières **blanches** ou **jaunes** seront admises.

ART. 8 : INSCRIPTIONS

Tout équipage désirant participer à une épreuve des ENDURANCES KFS devra envoyer à EVOKART (7, ZA Les Fossettes - 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER. Tél : 02.47.24.75.63) une demande d'inscription (bulletin à télécharger sur www.evokart-france.com) au moins 15 jours avant la date de l'épreuve.

Cette demande d'inscription devra être accompagnée impérativement d'un règlement d'un montant de **260 € TTC à Laval, 260 € TTC à Lohéac, 260 € TTC au Mans**, représentant le montant de l'engagement. Aucune inscription ne sera validée en l'absence de règlement.

Le montant de l'inscription comprend notamment le prêt du transpondeur et les numéros de course pour chacune des épreuves. Seules des servitudes (camping, électricité, eaux, etc.) pourront être facturées en supplément par le club organisateur.

Aucun remboursement ne sera possible en cas de non-participation d'un équipage à l'une des épreuves sauf avoir prévenu suffisamment tôt et qu'une autre équipe prenne la place disponible.

ART. 9 : MATERIEL ADMIS

Le matériel admis reprend les catégories suivantes :

- **KFS 145** (REGLEMENT COUPE DE MARQUE KFS 2019)
- **KFS 160** (REGLEMENT COUPE DE MARQUE KFS 2019)

9.2 - Généralités, Identification, Plombage :

Chaque équipage disposera d'un châssis et de deux moteurs identifiés numéros relevés, qui pourront être plombés. Ce plombage devra interdire tout démontage moteur.

Seul le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après constatation de l'impossibilité de réparation du cadre par les Commissaires Techniques et autorisation des Commissaires Sportifs.

Une pénalité de 10 (dix) places suite à changement de cadre sera alors appliquée.

9.3 - Moteurs :

Moteur exclusivement d'origine conforme au règlement technique KFS 2019.

9.4 - Châssis/Carrosserie :

Règlement Technique KFS 2019

Aucun élément extérieur ne doit dépasser le carénage avant et la protection des roues arrière.

Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser les roues arrière.

Les fixations du carénage avant doivent être CIK.

Les concurrents devront apposer un bandeau d'identification de la catégorie (fourni par l'organisateur) **sous les numéros de course** à l'avant et à l'arrière du kart.

9.5 - Embrayage :

Règlement Technique KFS 2019

Lors des ravitaillements, un démarreur extérieur peut être utilisé mais uniquement dans l'enceinte des stands.

9.6 - Allumage :

Règlement Technique KFS 2019

Le faisceau électrique doit rester d'origine, connectique comprise. Tolérance : le circuit basse tension pourra être prolongé par 2 fils (un plus, un moins) entre la batterie et l'extrémité du faisceau d'origine coté batterie. Une prise d'accouplement rapide pourra être incluse. Le déplacement de la batterie à condition de conserver le support d'origine fixé solidement au châssis. La modification de l'emplacement de la clef de démarrage afin de le rendre accessible au pilote en toutes circonstances.

9.7 - Réservoir :

Seuls les réservoirs ayant été montés d'origine sont autorisés, à savoir :



Encastrable 7,5 Litres RR



Extractible 8,5 Litres RR



Extractible 8,5 Litres KG

Le réservoir doit rester strictement d'origine, aucune modification n'est autorisée.

9.8 - Silencieux et boîte à air :

Règlement Technique KFS 2019

L'écope ou boîte additionnelle pour la boîte à air en cas de pluie est autorisée.

9.9 - Protection de transmission :

Il est permis de modifier les carters de protection de transmission, systèmes d'origine des constructeurs, uniquement pour faciliter le graissage de la chaîne et le remplacement de celle-ci dans le respect de la réglementation FFSA 2019 et du règlement technique KFS 2019.

9.10 - Poids :

Définition : le poids minimum kart-pilote est égal à pilote équipé + kart complet en configuration de course.
Le poids minimum devra être conforme au règlement à tout moment de l'épreuve.

Poids minimum :

- **KFS 145 : 145Kg**
- **KFS 160 : 160Kg**

Il est de la responsabilité de chaque équipage de s'assurer du poids minimum réglementaire du pilote pendant la course.

9.11 - Lest :

Le lest éventuel peut être de deux sortes :

9.11.1 - Fixe :

Fixé par au moins deux vis (diamètre 8 mm minimum) avec rondelle large et écrous freinés.
Il conviendra de prévoir pour chaque vis de fixation du lest un trou accessible de 3 mm minimum.

9.11.2 - Amovible :

En cas d'utilisation d'un système de lest amovible, celui-ci devra se conformer aux règles suivantes :

- Fixation métallique sur le cadre en deux points minimum à l'aide de boulons de fixation M10 nylstop.
- Utilisation de **3** masses maximum, chaque masse ne dépassera pas **3,3 kg**.
- Les masses seront maintenues sans jeu au support par deux fixations non saillantes de diam.10mm minimum et sécurisés par goupilles.

Tout système n'assurant pas une totale sécurité sera refusé.

9.12 - Carburant :

Règlement Technique KFS 2019

L'essence devra être de la SP 98 (E5) sans plomb commercialisée en France.

9.13 - Pneumatiques :

Chaque équipage disposera au maximum, pour chaque épreuve, de 3 pneus avant slick et 3 pneus arrière slick.

La marque et le type de pneus seront identiques pour les 2 catégories admises sur les courses ENDURANCE KFS.

Seuls les pneus achetés le jour même pourront être utilisés en course (hors pneus de secours).

Les pneus de course (hors pneus de secours) devront impérativement être les pneus vendus sur place par EVOKART
vendus au prix de 185€ TTC le train de 4 pneus.

Les pneus de secours identifiés par codes-barres sur les deux flans, pas nécessairement neufs, mais disposant de codes-barres lisibles, pourront être fournis par le concurrent.

Aucun pneu ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.

Il est de la responsabilité des équipages de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course.

Les pneus devront être obligatoirement neufs au départ des chronos.

LES PNEUS PLUIE SONT INTERDITS.

Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFH Orange

9.14 - Eclairage du Kart :

Le kart pourra être muni de bandes réfléchissantes sur l'ensemble de sa carrosserie.

Le kart pourra être équipé exclusivement de deux feux à leds à éclairage fixe, sur support de gabarit, un sur chaque ponton, blanc à l'avant et rouge à l'arrière.

Aucun point lumineux n'est autorisé sur le pilote, l'éclairage sur le casque est rigoureusement interdit.

ART. 10 : BRIEFING

Il aura lieu à l'issue des essais libres le samedi matin. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence.

En cas d'absence, les pilotes devront s'acquitter individuellement d'une amende de 125 euros, faute de quoi ils ne pourront pas participer à l'épreuve.

L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

ART. 11 : COURSE

11.1 - Essais chronométrés et grille de départ :

Les essais chronométrés se dérouleront le samedi matin sur une durée de 10 minutes à partir de 11h30 pour le groupe 1 et à partir de 11h40 pour le groupe 2.

Les groupes seront affichés sous la structure EVOKART.

Possibilité de changement de pilote après avoir été pesé en regagnant la voie des stands.

Aucune intervention extérieure ne sera autorisée sur la piste pendant les essais chronométrés.

Le résultat des essais chronométrés déterminera la grille de départ.

11.2 - Tours de formation :

Après un départ fictif en épi, il y aura 2 tours de formation à l'issue desquels les pilotes se présenteront sur 2 files à vitesse réduite et constante pour le départ réel.

Si un équipage revient à son stand pendant cette opération, il ne pourra reprendre la piste qu'après le passage du dernier concurrent sur la ligne de départ.

11.3 - Départ :

Au départ un pilote doit laisser un écart visible avec le kart qui le précède.

Tout manquement à cette règle sera pénalisé.

11.4 - Course :

La durée de chaque épreuve sera de 6 heures.

- Le ravitaillement en carburant doit s'effectuer moteur arrêté
- 5 minutes avant l'arrivée (panneau présenté par le directeur de course) l'accès aux stands sera fermé.
- A l'issue du temps réglementaire, le tour entamé sera poursuivi et comptabilisé jusqu'au passage sur la ligne du dernier de ce tour.

Le drapeau à damiers sera présenté après 6 Heures, devant le premier du classement.

11.5 - Ramassage des karts :

Les karts en panne sur la piste seront ramenés au stand, sans utilisation de matériel de transport, par 3 personnes maximum, le pilote et 2 mécaniciens ou chef de stand (pas de chariot), et cela dans le respect des règles de sécurité.

11.6 - Ravitaillement :

Aucune intervention mécanique ne devra être effectuée sur la voie des stands.

Dans les stands, toutes les interventions mécaniques devront être effectuées par 3 personnes au maximum.

Le ravitaillement d'essence et le graissage de la chaîne devront être effectués sur un tapis de sol (ou un carton) de 80 cm x 60 cm minimum. Le moteur devra être arrêté.

L'utilisation d'un démarreur externe est autorisée dans l'enceinte des stands, interdit sur la voie roulante des stands.

Chaque équipage devra effectuer un minimum de 7 arrêts au stand.

A chaque arrêt, le pilote devra arrêter son moteur et descendre de son kart, même s'il n'y a pas de ravitaillement en carburant faute de quoi l'arrêt ne sera pas comptabilisé

Le remplissage d'essence se fera uniquement à l'aide d'un broc de 5 Litres (modèle unique, photo ci-dessous).

Aucune modification n'est autorisée, il peut être utilisé avec ou sans le tuyau verseur.

Il est autorisé d'utiliser un entonnoir du commerce pour faire la liaison broc/réservoir.

Il est possible d'utiliser deux brocs mais ils ne pourront pas être utilisés simultanément, c'est-à-dire qu'on ne pourra verser qu'un seul broc à la fois.

Tout autre système est strictement interdit



11.7 - Pesée :

Durant la course, chaque équipage sera convoqué par panneautage pour au moins une pesée de contrôle et arrêté pendant une durée identique en corrélation avec le nombre de présentation du panneau « PESEE ».

Plusieurs contrôles pourront avoir lieu.

Aucune intervention mécanique n'est autorisée lors de l'arrêt à la pesée. Seules les interventions en rapport avec la sécurité pourront être effectuées après autorisation du délégué technique.

L'utilisation d'un démarreur externe n'est pas autorisée.

Les karts en panne seront ramenés au stand en conformité avec l'article « 11.5 Ramassage des karts ».

Les arrêts de pesée de contrôle ne pourront en aucun cas coïncider avec les arrêts ravitaillement.

Le pilote devra s'arrêter impérativement au tour suivant lors de la présentation du panneautage, et faire signe au panneauteur de son approbation.

Barème de temps applicable lors de l'arrêt à la pesée en fonction du nombre de présentation du panneautage :

- Présentation du panneau sur 1 tour - Temps arrêt de pesage 45 secondes
- Présentation du panneau sur 2 tours - Temps arrêt de pesage 1 minute
- Présentation du panneau sur 3 tours - Temps arrêt de pesage 2 minutes
- Présentation du panneau sur 4 tours - Temps arrêt de pesage 3 minutes
- Ensuite, chaque présentation du panneau au tour, entraînant un temps d'arrêt de 1 minute supplémentaire.

11.8 - Arrêt de course :

S'il devient nécessaire d'arrêter la course à cause d'un accident, pour des raisons de sécurité ou pour tout autre raison, un drapeau rouge immobile sera déployée par le Directeur de course et simultanément, le drapeau jaune agité sera déployé à tous les postes de signalisation, indiquant que la course est arrêtée. Les pilotes viendront s'arrêter à l'endroit indiqué par le Directeur de course lors du briefing. Toute intervention est interdite lors de cette procédure.

Suite à l'arrêt de la course :

Si moins de 5 tours ont été effectués : La course sera courue à nouveau et le premier départ déclaré nul et non avenu.

Si plus de 5 tours ont été effectués : La course reprendra selon le classement du tour précédant la présentation du drapeau rouge selon une procédure indiquée au briefing.

Dans les deux cas, quelle que soit la durée des interruptions, la course ne pourra pas se prolonger au-delà de 20h00.

La course peut être arrêtée en cas de force majeure. Dans ce cas :

Moins de 30 % de la course effectués : Attribution de 25 % des points et le résultat sera donné par ordre final à la fin du tour précédant la suspension. Cependant si la course peut être reprise, la durée de la nouvelle course sera égale à la différence entre le temps prévu et le temps déjà accompli.

De 30 % à 60 % de la course effectués : Attribution de 50% des points et le résultat sera donné par ordre final à la fin du tour précédant la suspension. Cependant si la course peut être reprise, la durée de la nouvelle course sera égale à la différence entre le temps prévu et le temps déjà accompli.

Plus de 60% de la course effectués : Course déclarée accomplie et le résultat en sera donné par ordre final à la fin du tour précédant la suspension.

ART. 12 : PÉNALITÉS

Les pénalités seront effectuées à l'endroit déterminé par le Directeur de Course lors du briefing et seront décidées par le Collège des Commissaires Sportifs sur proposition de la Direction de Course ou des Commissaires Sportifs.

- Non-respect de la procédure de départ : **3 minutes**
- Non-respect de la configuration du circuit : **3 minutes**
- Couper le circuit, moteur en marche, pour regagner le stand : **5 minutes ou hors course**
- Kart en panne ramené par plus de 3 personnes ou par un matériel de transport : **3 minutes**
- Mécanique sur la piste * : **3 minutes**
- Ravitaillement sur la piste : **hors course**
- Présence sur la piste d'un membre de l'assistance du pilote sans raison évidente : **3 minutes**
- Vitesse excessive dans les stands : **1 minute** (la notion de "vitesse excessive" sera laissée à l'appréciation des Commissaires Sportifs)
- Doubler sous un drapeau jaune : **3 minutes, puis 5 minutes, puis 10 minutes, puis hors course**
- Non-respect de la sécurité : **3 minutes**
- Tricherie dans les pneus : **hors course**
- Pneus non marqués : **hors course**
- Poids inférieur au minimum requis : **3 minutes puis déclassement de la course** (si récidive)
- Non-respect de la procédure de ravitaillement : **3 minutes puis déclassement de la course** (si récidive)
- Carénage avant décroché (les deux parties) lors d'un passage en parc arrivée, d'une pesée ou à l'arrivée de la course : **5 places**
- Non-respect du nombre d'arrêts imposé : **10 tours de pénalité**
- Refus de se soumettre aux vérifications techniques : **Exclusion de la manifestation**

Lors d'une pénalité, tout changement de pilote ou intervention sur le kart sont interdits

***Précision** : il est considéré comme intervention mécanique l'usage d'un outil sur la piste, seule l'utilisation d'une clé à bougie est tolérée.

Lors du contrôle d'arrivée, tout kart en non-conformité avec la réglementation FFSA 2019 sera exclu, sauf pour le poids (déclassement).

ART. 13 : REMISE DES PRIX

A l'issue de chaque épreuve et après avoir répondu au contrôle technique, les trois premiers équipages du classement « scratch » (toutes catégories confondues) ainsi que les trois premiers équipages de chaque catégorie (KFS 145 Kg et KFS 160 Kg) se rendront au podium, pilotes en tenue où une coupe leur sera remise

ART. 14 : EXTINCTEUR

Chaque équipage devra avoir dans son stand un extincteur de 6kg pour combattre les feux d'hydrocarbures conformément à la réglementation FFSA 2019 et le présenter lors de l'enregistrement.

ART. 15 : CLASSEMENT ENDURANCES KFS 2019

Chaque épreuve donnera lieu à une attribution de points selon le barème suivant : 1^{er} = 100 points ; 2^e = 95 points ; 3^e = 92 points ; 4^e = 90 points ; 5^e = 89 points ; 6^e = 88 points ; 7^e = 87 points... jusqu'au dernier.
Ces points s'additionneront pour déterminer le classement général des trois épreuves. En cas d'ex-aequo, le classement de la dernière course sera déterminant.

Un classement « scratch » (toutes catégories confondues) et un classement par catégorie (KFS 145 Kg et KFS 160 Kg) seront établis, chaque équipe concourra donc pour le classement scratch et le classement de sa catégorie.

La proclamation des résultats des Endurances KFS 2019 et la remise de coupes et trophées aura lieu le samedi 7 décembre 2019 à la salle les 4 vents à Rouziers de Touraine.

Le classement sera effectué par équipe en fonction de son nom et son numéro. Toutes les équipes seront classées mais seul les équipes ayant participées aux trois courses seront récompensées.

ART. 16 : RESERVE

EvoKart se laisse le droit de modifier ce règlement à tout moment.

Pour toutes les épreuves des endurances KFS les officiels seront :

Directeur de Course : M. MOREAU Michel Licence N° 60632
Directeur de Course adjoint : Officiel ASK organisatrice des courses

Commissaires Sportifs : Mme BEILLARD Nicole Licence N°146410
Officiels ASK organisatrice des courses

Délégué Technique : M. BEILLARD Jean-Paul Licence N°103806
Officiels ASK organisatrice des courses

Chronométrage APEX : Mme MOREAU Mary Licence N°107485
Officiel ASK organisatrice des courses